INSERTION ET ENTREPRENARIAT : L'UTILITE SOCIALE EST-ELLE UN OUTIL D'ANALYSE ADAPTE ?

Hélène TROUVÉ

Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne Centre d'Économie de la Sorbonne - CES Equipe MATISSE 106-112 bd de l'Hôpital 75647 Paris Cedex 13

Courriel: Helene.Trouve@malix.univ-paris1.fr

Résumé

En France, l'utilité sociale semble devenir un outil d'analyse spécifique aux organisations d'Économie Sociale et Solidaire. A partir d'une approche ancrée dans le champ de l'Insertion par l'Activité Economique de structures développant des activités économiques environnementales, ce texte se propose d'analyser la construction de la convention de coordination d'utilité sociale. La valorisation de l'interdépendance entre l'identité d'acteur économique producteur de biens et services à caractère d'utilité sociale et d'acteur des politiques d'emploi et d'insertion permet d'asseoir la construction de la convention sociopolitique d'utilité sociale sur la combinaison des référentiels « insertion » et « activité utiles ».

Summary

In France, the social utility seems to become a tool of specific analysis to the organizations of Social Economy. From an approach anchored in the field of the Work Integration Social of structures developing environmental economic activities, this text suggests analyzing the construction of the framework of coordination of social utility. The valuation of the interdependence between the identity of producing economic actor of goods and the services with character of social utility and actor of the policies of employment and insertion, allows based the construction of the sociopolitical framework of social utility on the combination of repository «rehabilitation" and "useful activities".

INTRODUCTION¹

Depuis une trentaine d'années, la question de l'utilité sociale de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) se trouve en France au cœur des débats publics et académiques sur les organisations d'ESS². Les controverses suscitées révèlent l'ambition de cette notion : trouver un indicateur synthétique permettant tout à la fois de rendre compte des spécificités organisationnelles et productives des organisations d'ESS; de valoriser les effets, les impacts et les externalités (positives) issus de leurs activités; mais aussi de démontrer le lien de causalité entre ces deux dimensions. Ces débats, loin d'avoir donnés lieu à la production d'un indicateur synthétique, ont fait émergé une multitude de propositions de définition de l'utilité sociale, de grilles d'évaluation, de critères et d'indicateurs d'évaluation.

Une analyse des usages sémantiques de cette notion (ENGELS, HELY, PEYRIN, TROUVE, 2006) montre ainsi qu'elle est mobilisée dans trois registres: en tant que justification du financement public (registre institutionnel), en tant que spécification de l'ESS (registre identitaire), et comme opportunité de coproduire de nouveaux principes d'évaluation (registre axiologique). La coexistence de ces trois registres doit être mise en parallèle avec le fait que, dans les débats publics et académiques, la notion l'utilité sociale est développée à travers trois problématiques d'ordre sociétal distinctes: la reconfiguration de l'action publique, la reconsidération de la valeur des associations et les relations entre les pouvoirs publics et les associations. Dans cette configuration il existe aujourd'hui un consensus relativement large: la notion d'utilité sociale est contingente et le principal enjeu n'est pas tant de chercher à établir une définition universelle³ que d'analyser les impacts de cette notion. La question de la finalité de l'évaluation de l'utilité sociale des associations se trouve ainsi au cœur des polémiques. Schématiquement, deux natures de finalités peuvent être identifiées: une

-

¹ Le texte de cet article est repris d'une recherche effectuée pour un doctorat d'économie. Cette étude a été présentée :

⁻ aux 8^{èmes} Rencontres internationales du Réseau Interuniversitaire de l'Économie Sociale et Solidaire, «Économie sociale et solidaire et développement - Mobilité et relocalisation », Barcelone, les 8 et 9 mai 2008,

⁻ aux XXVIIIe Journées de l'Association d'Économie Sociale, « Au-delà des droits économiques et des droits politiques, les droits sociaux ? », Reims, les 4 et 5 septembre 2008.

² La notion d'utilité sociale a émergé dans le cadre du droit fiscal avec l'arrêt du Conseil d'État du 30 novembre 1973 concernant l'affaire dite de la clinique Saint Luc. Il a été considéré que les deux conditions de non lucrativité (la gestion désintéressée et le réinvestissement des excédents dans l'activité) étaient insuffisantes pour justifier une exonération fiscale.

³ Face aux enjeux mentionnés, les définitions s'accumulent en effet. Tandis que le rapport d'A. Lipietz (1999) fait mention des notions d'« utilité communautaire» et de « halo sociétal », certains préfèrent la notion d'« utilité sociétale » à celle d'utilité sociale, d'autres encore, en réaction à la prédominance des travaux sur les externalités positives des activités associatives, prônent l'emploi du terme de « plus value sociale » (FRAISSE, GARDIN, 2001) ou encore de « valorisation sociale » (FRAISSE, 2006). Différents rapports commandés par des ministères ont aussi nourri ces réflexions (DECOOL, 2005; LIPIETZ, 1999; CNVA, 1995). De nouveaux organismes, inscrits dans le champ des politiques publiques tels que l'Agence pour la Valorisation des Initiatives Socio-Économiques (AVISE, 2003) ou encore des ouvrages grand public (Alternatives Économiques, 2003; Culture et Promotion, 2001 a et b) ont également entretenu et popularisé ces réflexions. Une synthèse, à partir des cadres théoriques afférents, est fournie dans TROUVE (2004).

dynamique de signalisation pour les associations ambitionnant une procédure de reconnaissance de légitimité, et une dynamique de régulation des associations visant une objectivation de critères et d'indicateurs justifiant l'intervention publique⁴.

Ces deux finalités de signalisation et de régulation renvoient à une seule et même problématique : l'incertitude qui pèse sur la coordination. Au sens de l'économie des conventions, l'incertitude qui pèse sur la coordination n'est pas seulement une question de distribution de l'information, elle est également le fruit de la rationalité interprétative des acteurs et le résultat de l'existence d'une diversité de principes de coordination (EYMARD-DUVERNAY, 2006). C'est la raison pour laquelle un certain nombre d'auteurs mettent en perspective le caractère de construit social de cette notion, appellant à l'étudier en tant que convention sociopolitique (TROUVE, 2007; GADREY, 2004) qui se cherche pour coordonner les représentations sociales des organisations d'ESS. En effet, à travers l'accumulation d'approches théoriques de l'utilité sociale, c'est la nature de l'interprétation des acteurs en présence qui est questionnée, et qui appelle une analyse cognitive des interprétations et représentations de l'utilité sociale. L'utilité sociale relèverait-elle d'une convention de coordination industrielle, comme l'entrée pragmatique en terme d'évaluation amène à la penser? L'utilité sociale serait-elle une convention de coordination marchande, en ce sens qu'elle a été historiquement et législativement construite en réponse à la problématique d'une concurrence déloyale? Ou bien encore, l'utilité sociale serait-elle à une convention de coordination civique dans la mesure où elle serait liée à une exigence de démocratie ?

Cet article entend étudier la construction de la convention de coordination d'utilité sociale à travers la diversité de ses représentations issue de la pluralité de logiques d'action des parties prenantes. Nous nous appuierons sur une étude de terrain, effectuée dans le champ de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) sur la Communauté Urbaine de Nantes, portant sur les représentations de l'utilité sociale de l'IAE qu'en ont à la fois les acteurs internes aux Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) et les acteurs externes, partiesprenantes de l'IAE. La méthodologie adoptée procède par étude de cas. Il s'agit d'explorer le sens perçu dans les faits de l'utilité sociale par l'acquisition d'une connaissance fine des pratiques professionnelles, donnant sens aux représentations, s'inspirant en cela de la méthodologie de l'enquête de terrain initiée par la *Grounded Theory*, attachée à l'observation des faits via la méthode de l'entretien compréhensif (KAUFMANN, 1996).

⁴ Une présentation de cette problématique est proposée dans TROUVE (2008).

Nous commencerons par décrire les caractéristiques des Structures SIAE en lien avec la problématique de l'utilité sociale avant de procéder à l'analyse des représentations de l'utilité sociale des SIAE. Dans un troisième temps nous proposerons, par l'intégration du système de logique d'action productive, une interprétation de la représentation de l'utilité sociale ayant émergée dans cette étude.

1. L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ÉCONOMIQUE: UN SECTEUR DEDIE A L'UTILITE SOCIALE?

La spécificité commune à toutes les formes de structures constituant le secteur de IAE (entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, associations intermédiaires, chantiers et ateliers d'insertion) est d'associer un accompagnement social à une activité économique. Dans un objectif qui est d'offrir à des personnes en difficulté sociale et professionnelle une requalification au travail, et par le travail, afin qu'elles puissent accéder ultérieurement au marché de l'emploi « ordinaire ». Les SIAE sont porteuses de modèle de logiques d'action à géométrie variable croisant la finalité sociale (lutter contre l'exclusion, créer ou maintenir des emplois durables, développer le lien social, valoriser un territoire, un patrimoine ou un environnement, garantir un juste revenu aux producteurs, etc.), le projet économique (production de nouveaux biens et services, enrichissement de la croissance en emplois, prise de risque, *etc.*). Il en résulte une dualité reposant sur la concomitance des objectifs de productivité inhérents à la fonction économique et ceux de solidarité afférents à la fonction sociale.

1.1. L'utilité sociale des SIAE ou l'utilité sociale des contrats d'insertion?

Traiter des représentations de l'utilité sociale dans ce secteur se comprend par le fait que le législateur a créé un lien législatif fort entre la notion d'utilité sociale de l'ESS et les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE), proposant des « activités d'utilité sociale » (loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions) produites dans le cadre d'« emplois d'utilité sociale » (loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005).

Ces deux textes de loi rendent compte des deux approches de l'utilité sociale s'affrontant dans le champ de l'Insertion par l'Activité Economique, composé d'organisations d'ESS définies comme acteurs économiques (production de biens et services en vue de leur commercialisation) à vocation sociale (réinsertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté). La première approche renvoie à une conceptualisation qui réfère aux activités

exercées par les salariés en insertion, tandis que la seconde étudie l'utilité sociale des mesures d'insertion sociale et professionnelle dans le traitement social du chômage.

Dans le champ de l'Insertion par l'Activité Economique, les enjeux de définition et d'évaluation de l'utilité sociale renvoient donc à la conciliation d'une utilité sociale référant à la fois au traitement social du chômage (référentiel « insertion ») et aux activités productives déployées (référentiel « activités utiles »).

Force est de constater dans la sphère étatique la prédominance d'une approche de l'utilité sociale en terme de traitement social du chômage. D'une part, la notion d'utilité sociale est explicitement invoquée en France dans un certain nombre de dispositifs d'emplois aidés dans le secteur non marchand : travaux d'utilité collective dans les années 1980 ; emplois-jeunes et Contrats Emploi Solidarité (CES) dans les années 1990 ; emplois-tremplin au début des années 2000 ; et aussi Contrats d'Avenir et Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi en 2005 à l'occasion du Plan de Cohésion Sociale. D'autre part, l'utilité sociale des SIAE semble s'inscrire dans un paradigme précis qui est de la justification du soutien financier de l'État⁵, évaluée par les résultats en terme de retour à l'emploi des personnes en insertion. Dans le cadre de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF), se sont ainsi les CDI, CDD supérieur à 6 mois, installations à son compte ou entrées en formation qualifiante, qui sont retenus. L'absence de prise en considération des activités exercées semble en partie explicative de l'instabilité de la convention d'utilité sociale.

1.2. Une assimilation source de confusions multiples

Le législateur a ainsi créé une interaction fort entre la notion d'utilité sociale des associations et le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique. Cette assimilation comporte deux risques soulignés depuis longtemps tant dans les milieux académiques qu'associatifs.

Dès la première moitié des années 1990, B. Eme (1994; 1995) a travaillé sur le risque de diffusion d'une version réductrice de l'utilité sociale liant systématiquement la question de l'utilité sociale à celle de la création d'emplois pour des catégories de population que les pouvoirs publics définissent comme les plus en difficultés (EME, 1994). Cette vision réductrice de l'utilité sociale provoquerait en retour des effets pervers attachés à la stigmatisation des publics, à la dévalorisation des biens et services créés, voir à l'institutionnalisation d'un second marché du travail (AUTES, 1999). En outre, en l'absence de

⁵ Contrats aidés, exonérations de charges sociales, aides aux postes permanents.

référence à l'utilité sociale des activités réalisées, il existe un risque que la stigmatisation, *a priori*, des salariés en insertion entraîne une stigmatisation des activités productives exercées, diminuant l'effet de reconnaissance sociale et professionnelle pour les personnes, et donc les impacts en terme de retour au marché du travail ordinaire (SIMONIN, 2002 : 13-17).

L'autre critique, essentiellement formulée par les acteurs associatifs, est celle d'une conception assez restrictive de l'utilité sociale dans la mesure où pour l'essentiel il est ici question d'associations inscrites dans le domaine de l'action sociale. Or il est permis de se demander si ne sont pas tout autant socialement utiles les associations culturelles, humanitaires, écologiques, éducatives, sportives, civiques, etc. (CAILLE, 2005).

Spécifiquement au champ de l'Insertion par l'Activité économique, il apparaît que la difficulté principale dans l'élaboration d'approches de l'utilité sociale recouvre la conciliation d'une utilité sociale interne (bénéfices individuels) et d'une utilité sociale externe (bénéfices collectifs). Les Structures d'Insertion par l'Activité Économique étant définies comme acteurs économiques à vocation sociale, nous pouvons légitimement interroger la façon dont les référentiels « insertion » et « activités utiles » peuvent être intégrés dans une perspective de construction de la convention sociopolitique d'utilité sociale. Il s'agit d'explorer plus avant la conclusion de l'équipe française du projet européen « Performances socio-économiques des entreprises sociales » (PERSE) portant sur les « entreprises sociales d'insertion par le travail » selon laquelle les SIAE « produisent des moyens économiques et pédagogiques qui ne sont pas sans effets pour la collectivité, elles innovent dans des métiers et secteurs d'activités, renforcent ou créent du capital social, développent des activités socialement utiles ou écologiquement durables, autant d'aspects qui, potentiellement, augmentent la richesse matérielle et immatérielle de la collectivité » (EME et GARDIN, 2001 : 21).

2. APPROCHE ANCREE DE LA CONSTRUCTION DE LA CONVENTION D'UTILITE SOCIALE DANS LE CHAMP DE L'IAE

La problématique de la construction de la convention d'utilité sociale a été traitée dans le cadre d'une étude de terrain contextualisée institutionnellement et territorialement. L'objectif de cette étude de terrain est d'analyser comment les « organisations » enquêtées présentent et se représentent leur utilité sociale et quelles logiques sous-tendent leurs actions.

Notre démarche empirique a, dans cet objectif, commencer par une phase exploratoire. Cette phase exploratoire a permis de réunir la base documentaire indispensable à l'enquête

monographique. En complément à l'analyse de cette documentation, la phase exploratoire vise à recenser la perception de l'utilité sociale des SIAE qu'en ont les acteurs parties prenantes⁶ de l'IAE, externes aux SIAE.

Au terme de cette phase, il a été confirmé un fort intérêt pour la problématique de l'utilité sociale. La perception de l'utilité sociale spontanément explicitée par les enquêtés recouvre l'objectif du dispositif et l'objet social des SIAE. Autrement dit, l'objet social des dispositifs d'IAE confère aux structures un caractère d'utilité sociale dans le traitement social du chômage, en particulier :

- en offrant à un public défini comme « le plus éloigné de l'emploi » un contrat de travail et un statut social ;
- en assurant un accompagnement socioprofessionnel individualisé (suivi social et requalification professionnelle);
- en réalisant des économies dans le coût social du chômage (prestations chômage économisées, richesses en termes de liens sociaux et de cohésion sociale créées).

Dans la mesure où notre revue de la littérature relative au champ de l'IAE a mis en évidence les risques d'apparition d'effets pervers liés au paradoxe de la constitution de parcours d'insertion sociale et professionnelle stigmatisant, notre phase exploratoire a également cherché à déterminer si les secteurs d'activités productifs investis sont eux-mêmes intégrés à la représentation de l'utilité sociale. Quatre dimensions d'utilité sociale liées au secteur d'activité investi par une SIAE ont été énoncées :

- 1) investigation d'un besoin collectif non ou insuffisamment satisfait,
- 2) réponse définie de façon concertée entre acteurs prestataires et partenaires,
- 3) consolidation d'acteurs économiques nécessitant des supports d'activité à bas niveau de qualification pour employer la main d'œuvre ciblée,
- 4) pertinence de la réponse apportée, attestée par la pérennisation de l'activité.

La phase préliminaire a abouti à formuler comme hypothèse qu'au-delà d'une utilité sociale dans le traitement social du chômage, les secteurs d'activités productifs investis peuvent eux-mêmes intégrés la représentation de l'utilité sociale.

⁶ Une vingtaine d'entretiens réalisés auprès de têtes de réseaux, donneurs d'ordre, prescripteurs, instances de tutelle et partenaires économiques et financiers.

2.1. Les neuf monographies réalisées dans un même secteur d'activité

A partir des quatre dimensions sus-citées, les études de cas ont été constituées dans un secteur d'activité inscrit dans cette potentielle représentation intégrée de l'utilité sociale des SIAE. L'étude monographique est focalisée sur un secteur d'activité spécifique : activité productive de récupération, tri, réparation et/ou reconditionnement et/ou recyclage de différents types de matériaux (textiles, sièges, appareils électroménagers, appareils informatiques, pains, *etc.*).

En focalisant l'étude de terrain sur ces structures, il s'agit de tester l'hypothèse selon laquelle l'activité productive de revalorisation de matériaux participe à la mise en œuvre d'une double utilité sociale imbriquée : une utilité sociale pour les destinataires immédiats dans le processus d'insertion sociale et professionnelle combinée à une activité productive à caractère d'utilité environnementale accessible à un collectif de non destinataires immédiats.

Pour cela, neuf monographies ont été réalisées, représentant huit⁷ structures porteuses de trois entreprises d'insertion et de six chantiers d'insertion. Chaque monographie est composée de séries d'entretiens semi-directifs⁸ réalisés auprès d'un administrateur, du directeur, d'un encadrant socioprofessionnel et d'un salarié en contrat d'insertion.

L'analyse des retranscriptions d'entretiens résulte d'une comparaison systématique des transcrits puis catégorisation thématique. Parmi l'ensemble des thèmes dégagés, nous avons retenus ceux qui éclairent le plus explicitement la problématique traitée.

2.2. Les représentations de l'utilité sociale des SIAE

Une représentation étant une forme de traduction de la pensée rendue intelligible par l'analyse des relations de correspondance (concepts, images, règles, *etc.*) (CALLON, COHENDET, 1999), il a été nécessaire d'analyser à la fois les pratiques sociales (les faits, les expériences) et les systèmes de référentiels (les pensées construites).

L'analyse de discours réalisée sur le corpus relatif aux pratiques professionnelles a permis de révéler deux thèmes prédominants.

⁷ Une même structure portant deux chantiers d'insertion.

⁸ Complétées par la collecte de données quantitatives (bilan comptable, social et environnemental) et des séquences d'observations directes (conditions de travail, organisation du travail, *etc.*).

- 1) Thème: « entreprendre utile » 9. Il renvoie à l'émergence d'acteurs économiques aux logiques d'action mixtes (entrepreneuriales et éthiques) qui développent trois natures d'innovations: de produits (secteur d'activité investi créateur de marchés et de nouvelles valeurs d'usage), de procédés (statut d'employeur à objet social et économique) et de processus (organisation interne par l'adaptabilité des conditions et rythmes de travail aux particularités productives des employés).
- 2) Thème « plus-value » dans les parcours d'insertion. Ce thème recouvre un ensemble de dimensions (contrat de travail, poste de travail, rythmes professionnels, *etc.*) et de dynamiques (en particulier de socialisation ou de resocialisation en interne et en externe) propices à une réinsertion sociale et professionnelle via une valorisation personnelle portée par un collectif.

La confrontation des représentations de l'utilité sociales extraites des pratiques professionnelles à celles recueillies dans les discours référentiels portant sur les thèmes relatifs aux principes, valeurs et symboles engagés dans les pratiques, confirme la pertinence de catégoriser les représentations de l'utilité sociale par ces deux vecteurs « entreprendre utile » et « plus-value » dans les parcours d'insertion. L'analyse thématique des discours référentiels offre un niveau d'explicitation supplémentaire, énoncé par les acteurs sous forme de triptyque. Le terme, lui-même fréquemment employé, recouvre :

- dans le triptyque « entreprendre utile » : développement économique éthique, participation à la résolution de la question sociale du chômage et accessibilité à l'équipement pour des personnes à faibles revenus qui en seraient exclus sinon ;
- quant au triptyque en termes « plus-value » dans les parcours d'insertion, il recouvre les dimensions relatives au statut social, aux liens sociaux et aux ressources financières et humaines restaurées.

La grille d'analyse thématique est par conséquent décomposée en deux thèmes principaux : fonctions réinsérantes (« plus-value » dans les parcours d'insertion) et fonctions productives (« entreprendre utile »). Elle est catégorisée en thèmes secondaires, puis en rubriques de façon

⁹ Ce qualificatif peut apparaître redondant. Il est utilisé sciemment afin de rendre compte de trois natures de résultats, à lire séquentiellement. Dans la majorité des organisations étudiées le projet initial est l'objet social de réinsertion sociale et professionnelle de publics en difficulté ; la démarche entrepreneuriale est l'instrument d'opérationnalisation de l'objet social. Le support d'activité investi est le résultat d'études et constats d'existences de besoins et des demandes non satisfaits. Les répercussions du support d'activité en interne (source de revalorisation individuelle) et en externe (source d'éco-citoyenneté) sont un résultat *ex post* à la définition de l'objet économique.

¹⁰ Les dimensions d'utilité sociale du corpus dit référentiel résultent de deux sources d'extraction : 1) l'énonciation des statuts (objet social et économique), 2) les réponses fournies à la question explicitement posée en fin d'entretien relative à la définition, par les acteurs eux-mêmes, de l'utilité sociale des SIAE.

à désagréger au maximum les éléments descriptifs des pratiques sociales. La grille d'analyse thématique est fournie en annexe.

2.3. L'institutionnalisation de la convention d'utilité sociale

Les discours référentiels apparaissent toutefois, comparativement aux discours sur les pratiques professionnelles, davantage normés. Sont entendues ici la norme définie par les administrateurs dans la rédaction de l'objet social de l'organisation et la norme du cadre législatif de l'IAE.

Les acteurs interviewés problématisent somme toute relativement peu la question de l'utilité sociale. Le côté faiblement problématisé mais aussi faiblement investi – car incomplètement, voire non approprié par les acteurs internes aux SIAE – du caractère d'utilité sociale des SIAE conduit à une situation paradoxale : la représentation de l'utilité sociale des SIAE recouvre avant tout le référentiel « insertion », alors que l'analyse approfondie des discours fait clairement ressortir le référentiel « activité utile ».

Notre étude de terrain réunissant documentation nationale et territoriale de nature réglementaire, ainsi qu'un corpus d'entretiens auprès des instances de tutelle, donneurs d'ordre et têtes de réseaux des SIAE, nous amène à avancer comme interprétation que les acteurs des SIAE problématisent peu leur utilité sociale dans la mesure où elle leur apparaît intégrée à leur identité d'acteur économique. Elle est un fait, elle ne nécessite pas d'être démontrée, argumentée, ni évaluée¹¹.

Du fait des liens étroits et profonds entre les acteurs du secteur de l'IAE et les pouvoirs publics, un retour sur la façon dont s'est construite la légitimité des SIAE à travers la structuration et l'institutionnalisation du secteur sur le territoire de Nantes s'avère nécessaire. Les SIAE étudiées sont nées de la mise en œuvre territoriale du dispositif d'IAE et de sa structuration dans les politiques publiques locales d'emploi et d'insertion. Les SIAE sont connues et reconnues en tant qu'acteurs inscrits sur un segment spécifique des politiques locales : celui de la réinsertion sociale et professionnelle de publics en grande difficulté. Les SIAE sont considérées comme intervenants mobilisés dans une étape précise de la chaîne des politiques actives de l'emploi pour les personnes qualifiées comme étant les plus en difficulté. Elles ont acquis cette légitimité influant la construction de la convention d'utilité sociale.

¹¹ Une illustration en est fournie par les périodes de reconventionnements, pendant lesquelles la thématique de l'utilité sociale n'est pas traitée pour elle-même, mais fait l'objet d'une appropriation collective réalisée à travers une démarche descriptive (par les acteurs internes) et compréhensive (par les acteurs externes) des pratiques et des finalités des SIAE.

Cette légitimité est principalement issue de l'offre d'un contrat de travail à des personnes en difficultés assorti de modalités d'accompagnement spécifiques. En stipulant que les postes de travail doivent répondre à un besoin collectif et ne pas être privés de contenus réels, elles ont investis des secteurs d'activités à contenu environnemental, considérés comme valorisants. L'analyse discursive des représentations de l'utilité sociale a ainsi fait ressortir une intégration du référentiel « activité utile ». Toutefois ce référentiel est moins explicite et explicité que celui d'« insertion ».

3. LES POSSIBLILITES DE REINTEGRATION DU REFERENTIEL « ACTIVITES UTILES »

La convention sociopolitique d'utilité sociale des SIAE mise en évidence dans cette étude relève d'une convention de coordination construite quasi-exclusivement à partir du référentiel « insertion ». L'écart du référentiel « activités utiles » dans l'analyse des discours sur la convention de coordination peut en expliciter l'instabilité. Cette instabilité est constatable par la récurrence de remises en question de cette représentation qui signifierait la négation de la nature productive de leur identité d'acteur économique du fait de la seule prise en compte de leur identité d'acteur du domaine « réinsertion sociale et professionnelle ». Plus précisément les SIAE se revendiquent acteur économique du développement local, et à ce titre appellent à la prise en considération du référentiel « activités utiles ». Elles se retrouvent dans une situation paradoxale : elles ont intégré le référentiel dominant tout en le rejetant partiellement.

Au cours de l'analyse thématique des représentations de l'utilité sociale, nous avons pourtant relevé un important corpus discursif recouvrant explicitement le référentiel « activités utiles ». Exprimé à partir d'une rhétorique relative à un « support d'activité gratifiant car utile», ce corpus couvre trois thématiques :

- le lien matériel physique que le salarié en insertion développe avec l'objet de son travail : la proximité entre le travailleur et son outil de travail ;
- le lien du salarié en insertion avec le résultat de son travail : une analogie dans la reconstruction d'une identité de travailleur et de valeurs d'usage ;
- le sentiment du salarié en insertion par rapport au travail effectué : la fierté porteuse de capabilités multiformes.

L'analyse discursive menée sur ce corpus, réalisée en prenant simultanément en compte la dimension d'un support d'activité utile pour les destinataires immédiats et pour un collectif de

non destinataires immédiats, nous a conduite à identifier un modèle de logiques d'action : celui des recycleries et ressourceries.

Apparues au Québec dans les années 1980, les Recycleries et Ressourceries sont, en France¹², des organisations de statut Association Loi 1901 qui développent une activité productive de récupération et de revalorisation de différents types de matériaux. La production est effectuée par des salariés en insertion et vendue sur des marchés d'occasion. Ces organisations sont initiatrices d'un modèle d'économie plurielle (logiques d'action déployées de natures marchande, non marchande, et non monétaire) porteur de valeurs écologiques (responsabilité environnementale, développement durable) et de solidarité (pérennisation d'emplois d'insertion, promotion du métier de *valoriste*, application de *tarifs socialement modulés*, *etc.*).

3.1. Les logiques d'action des recycleries-ressourceries

Le réseau français des Recycleries et Ressourceries définit quatre activités économiques des recycleries-ressourceries en ces termes¹³:

- « la collecte séparative des déchets d'origine « encombrants ménagers » ou « déchets industriels banals », en préservant leur état, afin de pouvoir envisager une valorisation par réemploi,
- le tri, le contrôle, le nettoyage, la réparation de ces objets, afin de leur rendre toute leur valeur; le démontage, la dépollution des objets non réutilisables afin de les recycler dans les filières adéquates,
- la revente de ces objets afin d'assurer une part de ressources propres et d'offrir les biens revalorisés à faible prix, aux personnes qui en ont besoin,
- l'éducation à l'environnement, auprès des usagers des services de collecte, des clients des lieux de vente des produits réemployables, des jeunes générations mais aussi auprès de tous les habitants, concernés en tant que citoyens et consommateurs aux problèmes d'environnement et de gestion des déchets ».

Pour mettre en œuvre ces quatre activités, elles font de « la création d'emplois pérennes une de leurs priorités et elles favorisent l'accès aux emplois à des personnes en difficulté, peu ou pas qualifiées ».

¹² Il existe également des recycleries et ressourceries en Amérique latine et en Afrique francophone. Elles sont aussi particulièrement développées en Belgique. Se référer à la présentation fournie en annexe n°2.

¹³ Source: <u>http://www.recycleries-ressourceries.org</u>, consulté le 13 Mars 2005.

3.2. Déclinaison des logiques d'action des recycleries-ressourceries et utilité sociale

La mobilisation du modèle de logiques d'actions des recycleries-ressourceries, permet ainsi de mettre en perspective l'identité d'acteur économique de l'économie plurielle des organisations étudiées. Spécifiquement à la problématique de l'utilité sociale, la mobilisation de ce modèle de logiques d'actions offre la possibilité de valoriser différentes dimensions d'utilité sociale spécifiques à la catégorie « entreprendre utile » renvoyant au référentiel « activités utiles ».

Considérons en premier lieu la nature du support du travail: la récupération et la réutilisation de façon à promouvoir une valorisation par le réemploi. D'un point de vue économique, les déchets représentent un gisement potentiel de « matières premières secondaires » qui peuvent venir se substituer aux ressources naturelles préalablement utilisées dans les processus de production. Par ailleurs, le passage à de nouveaux modes de gestion des déchets (collecte et traitement industriel, plutôt que mise en décharge notamment) est porteur d'effets économiques parmi lesquels la structuration de nouveaux marchés qui peut être bénéfique pour l'emploi, via la création d'emplois courants et d'emplois aidés. D'un point de vue environnemental, outre la substitution des matières valorisées aux ressources naturelles, le retraitement des déchets permet d'éliminer certaines nuisances associées aux décharges (nuisances visuelles, pollution des nappes phréatiques, par exemple). Enfin, d'un point de vue social, les politiques de valorisation des déchets s'appuient sur la coopération entre les citoyens, les collectivités et les entreprises, appelant une forme de participation des citoyens, ce qui peut conduire en amont à une modification des pratiques de consommation et, en aval, des comportements de rejet des déchets.

En second lieu, concernant la dimension tri, contrôle, nettoyage et réparation pour « reproduire » de la valeur, nous souhaitons apporter un élément de contextualisation de notre étude monographique. En effet, si les projets économiques des organisations de notre étude de terrain stipulent explicitement les notions de récupération et de revalorisation, seulement trois monographies sur neuf avancent comme objectif premier l'économie de ressources dans une visée environnementale. Dans la plupart des monographies réalisées, c'est le gisement gratuit de matières premières qui explique la construction et le développement du projet économique. Nonobstant cette précision, il semble que si la dimension tri, contrôle, nettoyage et réparation pour « reproduire » de la valeur n'est pas initialement visée, elle devienne un support central dans le processus de consolidation du projet économique des SIAE. A travers cette

structuration, les SIAE assoient leur légitimité d'acteur économique porteur d'un système productif viable et éthique, attesté par la pérennisation, le développement, voire l'essaimage de leur modèle organisationnel et productif. C'est la légitimité de l'identité d'acteur économique producteur qui est ainsi valorisée. De plus, cette mise en pratique des deux identités des SIAE (acteur de l'insertion sociale et professionnelle, et producteur de biens et de services) se traduit par l'invention d'une initiative socioéconomique innovante : des organisations productives articulant contraintes économiques et gestionnaires avec le salariat temporaire des personnes en insertion autour d'activités écologiquement viables. Il s'agit d'une autre dimension d'utilité sociale des SIAE étudiées.

La troisième dimension relative à la revente à faible prix, rendant l'équipement accessible à certains ménages qui en seraient exclus, est sans équivoque dans notre étude monographique; elle est notamment l'un des trois piliers du triptyque « entreprendre utile ». La finalité de permettre l'accès à la consommation et/ou de rendre l'équipement possible est considérée, de plus, comme un outil pédagogique auprès des salariés en insertion dans la dimension restauration de capacités de consommation. Plus globalement, dans les sept organisations sociales dont les salariés en insertion sont en contact avec les acheteurs dans les boutiques et/ou vestiaires, la création de capital culturel et de capital humain est mise en avant.

La dernière nature d'activité économique déployée par les recycleries et ressourceries renvoie à l'objectif d'éco-citoyenneté, par des activités d'éducation à l'environnement auprès des usagers donateurs et acheteurs et, plus largement, des citoyens. Cette nature d'activité pose des difficultés de généralisation interprétative dans le cadre de l'étude de terrain réalisée, difficultés résultantes de l'importante hétérogénéité des identités perçues et revendiquées par les acteurs des SIAE étudiées. L'identité économique d'acteurs du développement durable n'est pas revendiquée dans toutes les monographies bien qu'elle soit effective dans les pratiques productives et organisationnelles. Les nuances émises peuvent tout d'abord s'analyser à partir de l'absence de visées éthiques et environnementales systématiques dans la définition du projet de la SIAE. Ensuite, de l'avis des interviewés, la diversité des profils des « clients donateurs » et des « clients acheteurs » créée une ambivalence de la mobilisation et de la portée des dimensions écologiques et environnementales les interviewes. Enfin, la problématique de

¹⁴ Pensons aux structures de type RELAIS, ENVIE, Actif.

¹⁵ Notamment pour ce qui est du public des acheteurs, les interviewés convergent sur une triple catégorisation : un public n'ayant pas accès au neuf, un public dit « malin » ayant accès au neuf et cherchant à réaliser des économies dans l'acte de consommation, et un public dit « semi-malin » ayant accès au neuf et désirant associer acte utile et acte de consommation.

l'éducation à l'environnement et à la promotion de l'éco-citoyenneté n'est pas prioritaire au sein des SIAE étudiées. Deux configurations peuvent être identifiées : l'une dans laquelle la mobilisation de cette thématique s'inscrit dans une problématique de différentiation, de promotion « événementielle », *etc.* ; l'autre où elle est une activité en propre bien que minoritaire. Dans les deux cas, de l'avis des interviewés, il existe des répercussions externes, même si bien sûr la seconde configuration est plus propice que la première.

La prise en compte de ce modèle de logique d'actions offre des éléments interprétatifs pertinents pour la compréhension de la représentation multidimensionnelle de l'utilité sociale identifiée dans cette étude de cas, et ce, en raison du caractère intégré du modèle économique à vocation sociale proposé par les recycleries-ressourceries. L'interdépendance ainsi constatable entre l'identité d'acteur économique producteur de biens et services à caractère d'utilité sociale (en particulier via la diffusion, en pratique, de valeurs écologiques et environnementales) et d'acteur des politiques d'emploi et d'insertion, permet d'asseoir la construction de la convention sociopolitique d'utilité sociale sur la combinaison des référentiels « insertion » et « activité utiles ».

CONCLUSION

L'instabilité de la convention sociopolitique d'utilité sociale des SIAE mise en évidence dans cette étude relève d'une convention de coordination construite quasi-exclusivement à partir du référentiel « insertion ». Nous émettons l'hypothèse que l'absence du référentiel « activités utiles » dans cette convention de coordination — entretenant de la sorte le paradoxe de la constitution de parcours d'insertion sociale et professionnelle stigmatisant — peut expliciter l'instabilité de la convention d'utilité sociale.

Une analyse transversale entre les logiques d'actions productives et les revendications identitaires, d'une part, et, d'autre part, les thèmes principaux et secondaires de définition de leur utilité sociale, a débouché sur l'identification d'un modèle de logiques d'action, le modèle des recycleries-ressourceries, discuté dans la littérature depuis quelques années. Nous avons souligné la façon dont l'intégration des logiques d'action productives aux utilités économiques, sociales, et environnementales des SIAE étudiées offre à ces organisations sociales une voie pour lever le paradoxe de la constitution d'une spirale négative dans laquelle la stigmatisation des publics en insertion entraîne une stigmatisation des activités réalisées, affectant ainsi la qualité des parcours d'insertion proposés par les SIAE.

En conclusion nous pouvons dire que travailler la notion d'utilité sociale appelle une conception multidimensionnelle permettant de conjuguer mission économique, sociale et sociétale. Cette conception pluridimensionnelle de l'utilité sociale trouve sa source dans la pluralité des logiques d'action portées par les structures étudiées. Cette pluralité de logiques d'action au sein d'une même entité économique n'est pas spécifique aux organisations étudiées dans cette enquête, mais constitue la principale caractéristique des organisations d'ESS. Dès lors, une conception large de l'utilité sociale semble devoir s'imposer pour rendre compte de la pluridimensionnalité de l'ESS dans l'hypothèse où cette notion deviendrait un indicateur, voire l'indicateur unique, d'évaluation de l'ESS. Cette conception nécessairement générale apparaît à son tour explicative de la non stabilité de la convention sociopolitique d'utilité sociale de l'ESS, dans la mesure où elle révèle l'impossibilité d'émergence d'un principe supérieur commun de coordination légitime. Cette configuration, pour le moins paradoxale, invite à interroger la pertinence de cette notion d'utilité sociale de l'ESS.

BIBLIOGRAPHIE

ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES, (2003), "L'Utilité Sociale", Hors Série Pratique, n°11.

AUTES, M. (1999), Les paradoxes du travail social, Paris, Dunod.

AVISE (Agence de Valorisation des Initiatives Socioéconomiques), 2003, "L'évaluation de l'utilité sociale : bibliographie raisonnée", *Document de travail*, Paris.

CAILLE A. (2005), "Le tiers secteur d'utilité sociale et écologique : une fausse bonne idée ?", Contribution électronique au Réseau Globnet.

CNVA (Conseil National de la Vie Associative) (1995), L'utilité sociale des associations et ses conséquences en matière économique, fiscale et financière, Paris, La Documentation Française.

CALLON M. et COHENDET P. (éd.) (1999), Réseaux et coordination, Paris, Économica.

CULTURE ET PROMOTION (2001a), "Comment évaluer son utilité sociale, boîte à outils", *Dossiers pour notre temps*, n° 98.

CULTURE ET PROMOTION, (2001b), "Éclairages sur l'évaluation de l'utilité sociale des associations", *Dossiers pour notre temps*, n° 99.

DECOOL J-P. (2005), *Des associations en général vers une éthique sociétale*, *in* Rapport au Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, Paris, La Documentation Française.

EME B. (1994), "Insertion et économie solidaire", in EME B. et LAVILLE J-L. (éd.), Cohésion sociale et emploi, Paris, Desclée de Brouwer.

EME B. (1995), Politique publique, société civile et associations d'insertion par l'économique, Paris, CRIDA-LSCI/CNRS-IRESCO.

EME B. et GARDIN L. (2001), "Les entreprises sociales d'insertion par le travail en France", Programme PERSE (Performances Socioéconomiques des Entreprises Sociales), Working Paper 02/01.

ENGELS X., HELY M., PEYRIN A., TROUVE H. (éd.) (2006), De l'intérêt général à l'utilité sociale : la reconfiguration de l'action publique, entre État, associations et participation citoyenne, Paris, L'Harmattan.

EYMARD-DUVERNAY F. (éd.) (2006), L'économie des conventions : Méthodes et résultats, Tome 1, Paris, La Découverte.

EYMARD-DUVERNAY F., FAVEREAU O., ORLEAN A., SALAIS R., THEVENOT L., (2006), "Valeurs, coordination et rationalité: trois thèmes mis en relation par l'économie des conventions", in EYMARD-DUVERNAY F. (éd.), L'économie des conventions: Méthodes et résultats, Tome 1, Paris, La Découverte.

EYMARD-DUVERNAY F. (2004), Économie politique de l'entreprise, Paris, PUF.

FRAISSE L. (2006), "Utilité sociale et économie solidaire ; un rapport ambivalent au cœur de la reconfiguration des régulations publiques", in ENGELS X., HELY M., PEYRIN A., TROUVE H. (éd.), De l'intérêt général à l'utilité sociale : la reconfiguration de l'action publique, entre État, associations et participation citoyenne, Paris, L'Harmattan.

FRAISSE L. et GARDIN L. (2001), "Les externalités positives dans l'aide à domicile : une approche européenne", in LAVILLE J-L. et NYSSENS M. (éd.), Les services sociaux, entre associations, État et marché : l'aide aux personnes âgées, Paris, La Découverte.

Gadrey J., 2004, « L'utilité sociale des organisations de l'ESS : Une mise en perspective sur la base des travaux réalisés », rapport de synthèse pour la DIES et la MIRE du programme de recherche *L'économie sociale et solidaire en régions*, Février 2004

KAUFMANN J-C. (1996), L'entretien compréhensif, Paris, Nathan.

LIPIETZ A. (1999), L'opportunité d'un nouveau type de société à vocation sociale, Rapport d'étape au ministère de l'emploi et de la solidarité.

SIMONIN B. (2002), "Politique de l'emploi et mise au travail sur des activités utiles à la société", *Document de travail du Centre d'Etude de l'Emploi*, n°13.

TROUVE H. (2004), "La dynamique des productions associatives : synthèse des travaux existants", *Dossier d'études CNAF*, n°68.

TROUVE H. (2007), L'utilité sociale : des pratiques aux représentations — Une étude de cas dans le champ de l'insertion par l'activité économique, Thèse de doctorat de sciences économiques, Université Paris I, novembre.

TROUVE H. (2008), "L'utilité sociale des associations : pourquoi ? Une présentation de la problématique", *Communication présentée au colloque Le travail associatif*, Université Paris X Nanterre, 11 mars.

Annexe 1 : Grille d'analyse thématique des représentations de l'utilité sociale			
Thèmes principaux	Thèmes secondaires	Rubriques	Items
« Plus value » dans les parcours d'insertion : les fonctions réinsérantes	Réduction de l'exclusion professionnelle	Offre d'un contrat de travail	Statut social, contrat de travail, expérience professionnelle, amélioration du curriculum vitae Sas, étrier, marche, escalier, palier, tremplin, béquille
		Amélioration des capacités professionnelles à accéder à l'emploi	Formation, technicité, encadrement, accompagnement, pédagogie, encadrement de rythme, rythmes de travail, horaires de travail, atouts, soutien moral, période de promotion et de maturation Sorties positives, parcours positifs
		Amélioration des capacités comportementales à accéder à l'emploi	Adaptabilité, ponctualité, socialisation, autonomie, responsabilité, respect autorité, respect hiérarchie, compétences, aptitudes, capacités, patience, écoute, conseil Hygiène, propreté
		Retour à l'emploi	Remettre dans le monde du travail, réhabituer au travail, transférer des compétences, faire table rase, repartir à neuf, se ressourcer pour se repropulser
	Réduction de l'exclusion extraprofessionnelle	Conditions de vie matérielles	Ressources, logement, équipement, consommation, nourriture
		Conditions de vie socio-sanitaires	Addiction, dépression, violence, alcoolisme, psychiatrie Sphère familiale
		Liens sociaux et capital humain	Amitié, équipe, climat de confiance, tutorat, « paternage », compagnonnage Communauté humaine, expérience humaine, humanitaire
	Réduction de la désaffiliation sociale en dehors du travail	Amélioration du statut social	Fierté, consentement, valorisation, estime, confiance Projets, projets de vie, se projeter, visibilité, avenir, cadre de développement, cadre d'éveil
		Capacité de consommation	Besoins, besoin d'un pouvoir d'achat, ressources, pouvoir d'achat restauré
		Citoyenneté	Homme debout, posture debout, maillon de la chaîne, contrat moral, refondation sociétale Dons des particuliers, sentiment social, adhésion au
« Entreprendre utile » : les fonctions productives	Niches d'activités	Au niveau des biens et services	projet associatif Marché complémentaire, marché secondaire, économie de ressources, non gaspillage, revalorisation, réemploi, réutilisation, reproduire, reconstruire
		Au niveau des emplois créés	Occupationnel versus création d'emploi à but économique Tant d'employés en insertion, tant d'employés permanents, charges sociales
		Innovations productives	Structure levier, structure productive, produire, créer, inventer, adapter Logiques d'action mixtes (entrepreneuriales et éthiques)
	Créations ou économies de ressources	Nature de la matière première	Récupération, rénovation, réutilisation, recyclage, transformation, non gaspillage, recommercialisation
		Moindre coût social	Participation à la résolution de la question du chômage, réduction des coûts économiques du chômage, « coût du chômeur évité »
		Citoyens Cotisants	Salaires versus prestations, ressources, cotisations sociales, CMU, droits à la retraite, accès aux droits
	Développement économique local	Accessibilité à l'équipement	Besoin, accès, équipement
		Attractivité du territoire	Adapté au territoire local, dynamisme du territoire, développement local, développement durable
		Dynamisme du territoire	Co-acteur, réseaux, réseaux d'acteurs, partenaires, structure levier, acteur d'intégration dans la ville, mobilisations citoyennes

Annexe 2. Historique et définition des Recycleries et Ressourceries

Au cours des années 1980 se développent au Québec les premières ressourceries pour lesquelles la loi canadienne sur les marques de commerce régit l'utilisation du terme depuis 1985. Lors du Sommet sur l'Économie et l'Emploi en 1996, a été annoncée officiellement la création du Réseau des 90 Ressourceries implantées sur la province du Québec. Créé en 1997, le réseau a été reconnu, en 2000, en tant que réseau d'entreprises d'économie sociale en environnement par le Ministère de l'Industrie et du Commerce. En 2005, 25 ressourceries étaient adhérentes au Réseau, elles représentaient quelque 500 emplois.

Parallèlement, en Belgique une fédération, RESsources, s'est développée à partir de 1999, dans l'objectif de rassembler l'ensemble des opérateurs d'économie sociale de la récupération et du recyclage, dénommées ressourceries, en région wallonne et en région de Bruxelles capitale. Comptabilisant 56 entreprises d'économie sociale représentant plus de 1000 emplois ETP le réseau est soutenu par le Ministère wallon de l'Environnement. En France c'est en 2000 que le Réseau des Recycleries & Ressourceries a été créé sous l'impulsion de 9 structures localisées dans les régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie. Ayant repéré le concept de ressourcerie au Québec, en Flandre et en Wallonie, le réseau a déposé le concept à l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle). La marque est donc protégée et ne peut être utilisée sans autorisation. Aujourd'hui, le réseau comptabilise 27 adhérents, répartis sur la France entière, signataires d'une charte commune.

Dans la mesure où il n'y a pas de différence entre les recycleries et ressourceries nous utilisons la terminologie de recycleries-ressourceries adoptée par le réseau français. Précisons qu'historiquement en France, les recycleries se sont développées à partir de l'expérience des Ateliers de la Bergerette à Beauvais et les ressourceries à partir de l'expérience québécoise. Comme il existe une forte coopération entre les réseaux français, québécois et belge, les divers termes utilisés dans ces trois pays désignent des acteurs semblables.

Les recycleries et ressourceries sont des aires de réception, de mise en valeur et de mise sur le marché des encombrants. Gérées en France par des organisations à statut Association Loi 1901 ayant parmi leurs objets la protection de l'environnement, leur principale activité vise la réduction, la réutilisation, le recyclage ou le compostage des matières de provenance domestique, industrielle, commerciale et institutionnelle. Ainsi, pour la responsable du réseau français, S. Chapele (AVISE, 2005), leur vocation économique et environnementale est :

- d'organiser la collecte des encombrants sur un territoire, avant leur destruction dans les déchetteries, et pas seulement de débarrasser les particuliers de ce qui encombre leur grenier,
- de valoriser et de recycler les objets qui peuvent encore servir à condition de les retaper, voire les transformer,
- de les revendre, donc de produire de la richesse (et des emplois) à partir de ces déchets,
- de sensibiliser la population à la protection de l'environnement,
- d'apporter une réponse globale aux difficultés que rencontrent les collectivités dans la gestion de ces déchets ».

Les emplois créés dans cette perspective sont caractérisés par le fait que leur accès est réservé en priorité à des personnes en difficulté, peu ou pas qualifiées, dont beaucoup sont employées en contrat d'insertion. Dans la mesure où elles s'engagent également à faire de la création d'emplois pérennes une de leur finalité, les recycleries et ressourceries visent par la mise en œuvre de tâches valorisantes, assorties de formations qualifiantes, une dynamique de réinsertion sociale et professionnelle.

Les recycleries et ressourceries se placent donc dans une perspective de convergence de trois axes de développement : environnemental, économique et social. Pour mettre en œuvre ce développement économique, social et environnemental, les recycleries et ressourceries sont amenées à développer des partenariats avec les collectivités, entreprises, et associations présentes sur leur territoire d'intervention. Les partenariats développés avec les acteurs publics, en particulier les collectivités territoriales, visent à garantir que l'activité économique créée à partir du recyclage, de la transformation et de la revente des déchets encombrants, s'inscrive en complément et au service des collectivités responsables de la collecte et du traitement des déchets. Pour cela il s'agit d'une part de veiller à ce que les activités offertes répondent à des besoins de la collectivité ; c'est en ce sens que l'activité des recycleries-ressourceries est inscrite dans le schéma de gestion des déchets du territoire. D'autre part, il est nécessaire de s'assurer que leur activité favorise l'intégration des personnes en insertion, en créant des emplois durables et de qualité qui soient reconnus comme tels par les autorités responsables. Dans cette seconde perspective, l'une des voies privilégiées par les réseaux est la mise en œuvre d'une formation qualifiante reconnue. En France, il s'agit de la formation au métier de « valoriste ». Les partenariats avec les entreprises à but lucratif sont développés en amont (autour d'initiatives de distributeurs visant la réduction des quantités de matières vouées à l'élimination) et en aval (notamment dans la gestion des DEEE - Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) de la filière territoriale de façon à inscrire les recycleriesressourceries comme acteur du développement économique du territoire. Ces partenariats liés à la gestion des déchets et à la protection de l'environnement, ont permis aux recycleries-ressourceries, et plus exactement aux structures de l'ESS, d'être un acteur économique central de ce champ. En effet, en 2006, elles occupaient une place prépondérante, puisque dans les seules activités de traitement, les structures d'ESS représentaient plus de 60% des établissements et environ 2/3 des emplois (AVISE, 2006).

Source : Les sites des Réseaux des Recycleries et Ressourceries du Québec, de Belgique et de France